



Maxime Nasr

Portrait

Maxime Nasr est un associé du cabinet. Depuis maintenant près de 20 ans, il a développé une expertise particulière en actions collectives.

Il est nommé comme avocat recommandé à plusieurs reprises en actions collectives par le répertoire The Canadian Legal Lexpert® Directory. Il est également nommé aux répertoires de Benchmark Canada®, Best Lawyers in Canada® et Chambers and Partners Canada®.

Maxime a été impliqué dans bon nombre des dossiers les plus influents et les plus fréquemment cités en actions collectives au Québec et au Canada. Il est l'un des rares avocats québécois ayant plaidé et gagné au mérite une action collective autorisée.

Entre autres dossiers d'importance, Maxime a piloté des dossiers en actions collectives pour le compte de demandeurs dans les domaines de la consommation, de la concurrence, de l'environnement, du transport, de la santé et du travail. Il a mené de nombreuses actions collectives nationales et internationales complexes et nécessitant une coordination des efforts à l'échelle canadienne et nord-américaine.

Il a plaidé devant la Cour suprême du Canada, la Cour d'appel du Québec, ainsi qu'en Cour supérieure et en Cour fédérale.

Maxime s'intéresse également aux litiges civils et commerciaux.

Contactez Maxime Nasr

Par courriel
mnasr@belleaulapointe.com

Par téléphone
514.987.6672

Profil de Maxime Nasr

Année d'admission au Barreau
1997

Formation
Baccalauréat en droit,
Université de Montréal, 1996

Reconnaisances

Best Lawyers in Canada®

Benchmark Canada®

The Canadian Legal Lexpert®
Directory

Chambers and Partners
Canada®

2015 | Future Star in Class
Action in Québec par
Benchmark Canada.



Parutions

10 MARS 2016 | MAXIME NASR

Remettre l'argent aux membres – Le défi de la distribution dans le contexte d'une action collective – Guide pratique inspiré de l'expérience DRAM

14 FÉVRIER 2013 | DANIEL BELLEAU, MAXIME NASR

Recours collectifs et cartels internationaux : le Québec regardera-t-il passer le train ?

27 OCTOBRE 2009 | DANIEL BELLEAU, MAXIME NASR

Les recours collectifs nationaux au Québec – Mais de quelle nation s'agit-il?

31 OCTOBRE 2007 | DANIEL BELLEAU, MAXIME NASR

Les recours collectifs concurrents en droit interne – mais qui se souciera des membres ?

16 OCTOBRE 2006 | DANIEL BELLEAU, MAXIME NASR

Des écueils au paradis – Les recours concurrents et l'accessibilité aux personnes morales

1 SEPTEMBRE 2002 | MAXIME NASR

Règlement de plus de 27 millions \$ US en faveur des actionnaires !

1 AVRIL 2001 | MAXIME NASR

L'APÉIQ dépose un recours collectif contre Nortel Networks



Mandats représentatifs

- Représentation d'une importante association de consommateurs dans le cadre d'un arrêt phare de la Cour suprême du Canada qui balise les conditions d'exercice des recours collectifs au Québec et qui reconnaît pour la première fois en droit civil la possibilité pour des consommateurs d'entreprendre des procédures judiciaires contre les membres d'un cartel international.: Infineon Technologies AG c. Option consommateurs, 2013 CSC 59
- Représentation d'investisseurs victimes d'une fraude de type Ponzi dans le cadre du premier recours collectif autorisé au Canada à l'encontre notamment de firmes comptables et de gardiens de valeurs sur une base extracontractuelle.: Ménard c. Matteo, 2011 QCCS 4287
- Représentation d'un consommateur dans le cadre d'un arrêt important de la Cour d'appel du Québec qui discute des conditions d'autorisation d'un recours collectif en droit de la concurrence.: Harmegnies c. Toyota Canada inc., 2008 QCCA 380
- Représentation des utilisatrices canadiennes d'un produit pharmaceutique dans le cadre du premier dossier québécois à reconnaître expressément la possibilité d'entreprendre un recours collectif pour le compte d'un groupe pancanadien.: Brito c. Pfizer Canada inc., 2008 QCCS 2231
- Participation aux deux règlements les plus importants de l'histoire canadienne des recours collectifs en valeurs mobilières (règlements internationaux évalués à plus de deux milliards de dollars): Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APEIQ) c. Corporation Nortel Networks 500-06-000126-017 et Skarstedt c. Corporation Nortel Networks 500-06-000277-059.
- Représentation des usagers d'un service de transport en commun dans le cadre d'un recours collectif entrepris contre un syndicat et entendu au mérite par la Cour supérieure.: Binette c. Syndicat des chauffeuses et chauffeurs de la Corporation métropolitaine de Sherbrooke, section locale 3434 du SCFP, 2004 CanLII 20437